

AVERNES

Bulletin municipal

SOMMAIRE

1. Le mot du Maire
2. Actualités de la commune
3. En bref
4. Etat civil
5. Agenda
6. Activités à l'école du bourg
7. Coin Culture
8. Environnement

Le mot du Maire

C'est la rentrée.

En fait il n'y a pas eu de coupure dans nos activités :

- La Loi ALUR oblige les communes à rédiger un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) en lieu et place du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) (Voir article ci-joint).
- La Loi NOTRE modifie le paysage et le tissu local des communes.

Nous avons travaillé cet été à nous préparer à ces modifications (voir articles ci-après).

Le SILO : nous avons rédigé le cahier des charges pour la démolition, piloté l'appel d'offres, et fait le choix de l'entreprise pour engager les travaux.

Le 5 Septembre, Véronique ANTOLOTTI et David LESNÉ ont organisé la journée des activités. Ce fut une réussite, nous avons pu apprécier la richesse de nos activités.

Le 12 Septembre, notre village a fait la fête. L'espace de quelques heures la pluie a cessé pour nous permettre de bien nous divertir. Cette fête a été préparée par l'équipe de bénévoles d'Etienne VAUCHEL et celle de la Mairie autour d'Edouard HIBON. Je tiens à remercier ces responsables qui ont organisé l'évènement. Je remercie tous les bénévoles qui ont consacré plusieurs jours, sous une pluie battante à monter et démonter les tentes. Le repas préparé par notre boucher, et servi par les bénévoles, fut apprécié de tous. Un feu d'artifice magnifique a été préparé et tiré par Mr GUSTAVSON.

Encore merci à tous pour votre engagement et votre disponibilité.

Le Maire d'Avernes, Daniel BAILLEUX

Actualités de la commune

Salon des activités



Le samedi 5 septembre a eu lieu le 2ème salon des activités. Pour cette édition, nous avons compté 20 exposants dont la bibliothèque, 9 associations, 8 professionnels, un stand avec nos artistes peintres et sculpteurs, les chevaux d'Avernes, et pas moins de 200 visiteurs. Cette demi-journée, sous le signe de la rencontre, de la découverte et du partage, nous a prouvé que oui, Avernes est bien vivante.



Les associations, les commerces et les artisans forment le cœur battant de notre village. Les mettre à l'honneur à chaque rentrée est maintenant un rendez-vous assuré. L'année prochaine, nous espérons avoir encore plus de stands et plus

d'animations. Alors... rendez-vous l'année prochaine ! Et d'ici là, n'oubliez pas de les soutenir, ils ont aussi besoin de vous pour continuer à exister.

Vous pouvez retrouver toutes nos activités référencées sur le site www.avernes95.fr, et découvrir au passage les dernières venues : Agence d'architecture BABILONNE, Quartz Active, Aux trois jardins, Coco Balloom, Leche League, et la céramiste Myriam A.David LESNE.



Soirée champêtre



Près de 280 personnes se sont rassemblées pour cette soirée champêtre édition 2015, à l'Orangerie le samedi 12 septembre. Comme à l'accoutumée, tous les habitants d'Avernes étaient conviés, et pour la première fois, nous avons accueilli nos voisins de Gadancourt.

Après un après-midi très pluvieux, pendant lequel le foyer rural, le Comité des fêtes et une poignée de bénévoles ont installé des barnums pour les tables, le temps s'est dégagé vers 17h. Les barbecues, quant à eux, étaient (une fois n'est pas coutume) pourvus de toits ! Ces installations ont permis de passer une soirée

au sec et dans la convivialité, le temps de discuter avec nos voisins et de faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Le Maire a ouvert la soirée par un mot de bienvenue, autour du traditionnel apéritif offert par la municipalité. Le repas s'est ensuite déroulé sous forme de buffet : charcuterie, salades, viandes que chacun fait griller sur les barbecues, fromage, dessert, boissons...

Puis des démonstrations de danse et des maquillages pour enfants ont introduit les festivités musicales. Et la soirée a été rythmée par une 'ambiance boîte de nuit' sans voir désenfler la piste de danse jusque tard dans la nuit. Enfin, pour clore ces instants de partage, le magnifique feu d'artifice concocté par notre artificier d'Avernes a ravi nos yeux, et le superbe feu de joie a réchauffé petits et grands. Rendez-vous l'année prochaine ! A tous, merci de votre participation.

L'équipe organisatrice.



En bref

Nouvelle infirmière

Madame JAMES Catherine, nouvelle infirmière au cabinet d'Avernes remplace depuis le 1er Octobre Madame CALMES- MARIE Annie partie en retraite.

Le numéro de téléphone du cabinet reste inchangé : 01 34 66 11 64 ainsi que les permanences quotidiennes de 18h à 18h30. Bienvenue à Madame JAMES.

Elections régionales

Les Élections Régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre afin d'élire les 14 Conseils Régionaux de Métropole et d'Outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de 6 ans.

Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées. Elles auront lieu au suffrage universel direct (ensemble de citoyens) et au scrutin proportionnel de liste à deux tours. Le deuxième tour sera organisé si aucune liste n'a obtenu 50 % des suffrages exprimés au 1er tour. Préparez votre carte d'électeur !

Occupation des salles communales

Entre octobre 2014 et septembre 2015, les Salles Kessel et Polyvalente ont été bien occupées :

- 394 heures et 34 jours alloués aux associations : Atelier Théâtre (Cours, stages et spectacles), Sports

et Loisirs d'Avernes (Cours de Fitness et Pilâtes), Amitié Rencontre (jeux et goûter le mardi après midi, repas, galettes...), Anciens combattants (Cérémonie, thés dansants, repas), Association des parents d'élèves de l'école du Bourg (bourses, loto...), le Foyer Rural (Cabaret, Gymnastique Volontaire et soirées Jazz, Cassoulet, ...).

- 22 jours pour la Mairie : cérémonies, repas des séniors, Noël des enfants, spectacles, galette, journée des activités, journée des peintres, soirées littéraires, formation, ...
- 99 heures pour les NAP (activités périscolaires)
- 4 weekends soit 8 jours pour les particuliers

Soit au total : 493 heures et 64 jours.

L'Orangerie accueille des particuliers et également la brocante et la soirée champêtre.

Vous voyez qu'elles contentent toutes les tranches d'âges aux activités diverses et nombreuses. Ce sont des lieux de rencontre et d'échange et vous êtes nombreux à en profiter... Et c'est très bien ainsi !
Patricia FURLAN.

Impôts locaux

Le budget de la commune est alimenté par :

- Une quote-part de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (54% du budget en 2015)
- Les dotations de l'Etat (34% du budget en 2015)
- Des recettes diverses : loyers, brocante, ... (12% du budget en 2015)

Pour équilibrer le budget de fonctionnement, le Conseil municipal ne peut agir que sur le taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation, définis à partir de la valeur locative brute fixée par les impôts pour chaque habitation.

En 2014, le Conseil municipal n'a augmenté ni le taux d'imposition permettant de calculer la taxe d'habitation (12,29%) ni le taux permettant de calculer la taxe foncière (7,30%).

En 2015, le Conseil municipal a décidé de porter le taux d'imposition du foncier à 7,95% et le taux d'imposition de la taxe d'habitation à 13,59%. Pourquoi cette augmentation ?

Soit la commune a une gestion passive, sans augmentation d'impôts et par conséquent sans investissement pour maintenir le patrimoine et préparer l'avenir, soit la commune a une gestion active, et augmente un peu ses taux d'imposition pour faire face :

- à la baisse des dotations de l'Etat (plus de 20 000€ en 2015)
- à la baisse de 20% des subventions pour les travaux
- à l'augmentation de 50% de la contribution obligatoire de notre commune aux communes pauvres
- aux charges exceptionnelles : démolition du silo (136 000 €), condamnation à une indemnité de rupture de contrat datant de 2013 (15 768 €), plan local d'urbanisme (32 664 €), rénovation de l'îlot communal, ...

Le Conseil municipal a décidé d'avoir une gestion dynamique de la commune pour maintenir en l'état les infrastructures existantes et préparer l'avenir du village.

D'autre part, la valeur locative cadastrale des propriétés bâties date de la dernière révision générale des évaluations foncières de 1974 effectuée sur la base des valeurs de 1970 ! Tous les ans, les valeurs locatives de base sont mises à jour en fonction des déclarations de travaux et des permis de construire. Cette valeur locative cadastrale sert à calculer l'impôt (recettes des communes, de l'inter-communalité, du département, taxes des ordures ménagères, ...). L'Etat a dans ses projets de modifier la valeur cadastrale locative brute.
Daniel BAILLEUX.

Eglise Saint Lucien

Vous avez pu constater depuis plusieurs années qu'à l'angle Nord Est, Sud Est et Sud-Ouest du clocher, poussaient des ronces et des arbres ! Les ronces avaient atteints 4 à 5 mètres de long et les arbres une hauteur de plusieurs mètres. Des travaux ont débuté fin septembre pour :

- Enlever les arbres et racines
- Réparer les dégâts causés aux pierres de l'édifice.
- Rendre étanches les fissures laissées par les racines.

Ces travaux sont suivis par la Direction régionale des affaires culturelles, la conservation régionale des monuments historiques et un architecte. Ils sont réalisés par l'entreprise C.C.R situé à Champagne sur Oise (95660) et dureront 3 à 4 mois. Le coût de ces travaux est de 43 461 € TTC financés par :

- | | |
|-----------------------------------|----------|
| • Subvention de la DRAC : | 14 427 € |
| • Subvention du Conseil Général : | 12 073 € |
| • Financement par la commune : | 16 962 € |

Une intervention plus tôt dans le temps, au stade de 10-20 cm des plantes, aurait coûté dix fois moins cher à la commune et à la collectivité. Par les racines, l'eau a atteint la paroi intérieure de l'Eglise et a fait de gros dégâts.
Daniel BAILLEUX.

Informatisation de l'école

Pour la rentrée 2015, la commune a équipé deux classes de matériel numérique : deux vidéo projecteurs, deux tableaux numériques blancs pour écrire et pour projeter, deux ordinateurs. Après une remise de 10%, le coût total est de 8 256,44 € TTC financé par :

- | | |
|--|------------|
| • Subvention (40% du montant HT) : | 2 752,15 € |
| • Financement de la commune : | 5 504,29 € |
| (Dont TVA à récupérer en partie de 1 376,08 €) | |

Dans la négociation, la commune a obtenu la livraison gratuite d'un vidéo projecteur supplémentaire pour la Mairie.
Daniel BAILLEUX.



La station d'épuration

Chaque année la Direction de l'environnement et du développement durable du Val-d'Oise fait un contrôle du fonctionnement de notre station d'épuration. Le dernier bilan effectué le 28 août 2015 nous indique que :

- La station fonctionne bien, la boue est concentrée et les rejets respectent les exigences épuratoires
- Des prélèvements ponctuels réalisés en amont et en aval du rejet de la station indique qu'il n'y a pas d'impact négatif sur le ru du puits perdu
- Il y a eu des problèmes d'alimentation électrique d'où l'arrêt de la station pendant un certain temps
- Le génie civil de la station construite il y a 40 ans présente des signes de dégradation (fissure sur le clarificateur).

Par conséquent la station très vieillissante va avoir besoin de travaux importants. Si les murs s'écroulent, la station s'arrête. Quelles conséquences pour les habitants ?

Il est donc indispensable de prévoir des travaux, mais avec quels financements : des subventions ? Nous n'y avons pas droit car la participation des habitants d'Avernes à l'assainissement est insuffisante (selon la police de l'eau et autres). Notre taxe d'assainissement était de 0,80 €/m³, alors que la plupart des autres communes du SIEVA ont une taxe d'assainissement comprise entre 2 et 2,60 € par m³.

D'après les spécialistes, les travaux pourraient s'élever à 500 000 €. Pour faire face à ces travaux, nous n'avons pas d'autre choix que de créer des réserves. C'est pourquoi le conseil municipal a augmenté en 2015 la taxe d'assainissement à 1,30 €/m³. Le produit de cette augmentation n'est pas dépensé, il est mis en réserve.

Autre constat : Lors des derniers gros orages en septembre 2015 nous avons constaté que le niveau de la station d'épuration monte de plus de 20 cm. Je ne pense pas que pendant les orages les habitants d'Avernes rejettent plus d'eau usée. Je pense que dans certaines maisons, l'eau pluviale se retrouve dans le réseau des eaux usées. À vérifier. Daniel BAILLEUX.

Démolition du silo

Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour la démolition du silo et de ses annexes. L'entreprise BTP de Brueil en Vexin a été retenue pour le caractère compétitif et sérieux de son offre. Elle a jusqu'à la fin novembre pour :

- Organiser une réunion avec les voisins pour expliquer le déroulement des travaux et les précautions prises
- Réaliser le dossier administratif, le plan de retrait de l'amiante, le plan de circulation
- Faire le constat d'huissier avec les propriétaires des habitations voisines et la Mairie
- Mettre en place une clôture sécurisée tout autour du terrain
- Dératiser les lieux

A partir de la fin du mois de novembre se dérouleront les opérations de :

- Désamiantage et de curage
- Enlèvement des fientes de pigeons
- Démolition du silo et de ses annexes
- Nivellement du terrain

Tous les déchets seront tracés et les documents seront remis à la Mairie. A la fin du chantier seront réalisés :

- Un constat d'huissier
- Un bilan environnemental
- Les mesures du terrain par un géomètre
- Un bordereau de suivi de tous les déchets

Les coûts de l'opération sont de 135 960 €TTC après négociation auxquels il faut ajouter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (2 268 €TTC), une assurance spécifique contractée par la Mairie vis-à-vis des risques de sécurité (environ 2000 €). Il restera à déplacer le transformateur électrique situé au milieu du terrain (un devis est en cours). En 2016 et 2017, nous étudierons les différents projets qui pourront être réalisés sur ce terrain. Daniel BAILLEUX.

Réfection des pavillons autour de la Mairie



La réhabilitation des deux petits pavillons de part et d'autre de la mairie est terminée. Les travaux ont été réalisés par la CCR de Champagne sur Oise (95), entreprise spécialisée pour la restauration des façades.

Les coûts de l'opération sont :

• Restauration façade :	21 687,54 €HT
• Réfection bas de porte et fenêtres :	1 887,55 €HT
• Travaux de toiture :	2 300,05 €HT
• TVA :	5 175,08 €

Soit un total de 31 050,52 €TTC

Le financement de ces travaux est le suivant :

• Financement du PNR :	15 181,28 €HT
• Financement par la commune :	10 694,16 €HT
• TVA récupérable :	5 175,08 €

Soit un total de 31 050,52 €.

La loi NOTRE du 7 août 2015

La loi Notre prévoit que la commune conserve ses compétences principales. Toutefois, elle prévoit un transfert à l'intercommunalité des compétences suivantes

- la distribution de l'eau (SIEVA)
- l'assainissement

- la collecte des déchets et de leurs traitements
- la promotion touristique (Office de Tourisme)

Je vous fais grâce des autres dispositions qui sont à découvrir. La Loi prévoit, en 2020, la fin des syndicats intercommunaux. Toutes ces dispositions nous préoccupent et vont, si elles sont appliquées, induire des changements importants sur notre environnement social et économique. Daniel BAILLEUX.

La loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové)

La loi ALUR a été votée le 24 mars 2014 avec application immédiate. Les enjeux majeurs de cette loi sont :

- la densification des espaces urbains,
- la lutte contre l'emprise de l'urbain sur les terrains agricoles,
- la construction de logement.

Les conséquences pour notre commune sont :

- La caducité des plans d'occupation des sols (POS)
- La suppression du coefficient d'occupation des sols (COS). Jusqu'à l'approbation du PLU, les POS gardent l'application du COS.
- La suppression de la taille minimale des terrains sauf dans le cadre d'un assainissement non-collectif.

La loi ALUR impose la rédaction d'un PLU avant le 26 Mars 2017. Le PLU est un acte important pour notre commune. Il doit définir l'évolution de notre village en matière d'urbanisme pour les 15 à 20 ans à venir.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En décembre 2014, le Conseil Municipal, conformément à la loi, a délibéré pour prendre la décision de faire le PLU de notre village. Pour des raisons d'économies, les communes de Frémainville, Gadancourt, Gouzangrez, Théméricourt, et Avernoes se sont groupées pour faire un appel d'offre commun.

Le 6 août 2015, ce groupement de cinq communes a retenu le bureau d'étude GEOSTUDIO situé à Saint Etienne du Rouvray (76800) parmi les six qui avaient répondu. La phase d'élaboration du PLU doit être terminée en mars 2017 et se déroulera en cinq étapes :

- Etape 1 : Diagnostic transversal devant permettre d'aboutir à un diagnostic partagé, de faire émerger les enjeux, les forces et les faiblesses du développement et de l'aménagement de notre commune, de faire le diagnostic architectural, patrimonial, paysager et environnemental.
- Etape 2 : Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devant permettre de croiser les choix communaux et les enjeux du diagnostic en respectant la qualité de vie et l'identité de chaque commune, justifier les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Etape 3 : Incidences des orientations du PLU sur l'environnement, étude sur les sites sensibles, et transmission à l'autorité environnementale.

- Etape 4 : Zonage afin de décrire les zones du PLU, traduction réglementaire du projet, justification du règlement et du zonage.
- Etape 5 : Finalisation du dossier et approbation du PLU par le Conseil Municipal.

Même si cinq communes ont passé un bon de commande commun, le PLU est propre à chaque commune. Vous pourrez faire part de vos avis et commentaires en les envoyant à l'adresse électronique plu-avernes@avernes95.fr ou en les notant dans le cahier des observations (registre) disponible en Mairie pendant les heures d'ouverture. Vos courriers et emails seront consignés dans ce recueil qui sera examiné par le groupe de travail.

Un site spécialement destiné au PLU sera créé début novembre. Sur ce site vous trouverez toutes les informations sur les projets.

Deux réunions publiques seront organisées pour vous présenter l'état d'avancement et débattre.

Deux balades dans le village seront organisées pour que le bureau d'étude vous présente sur le terrain ce qui est important pour le PLU (architecture, paysages, environnement...)

Le coût, entièrement à la charge de la commune car non subventionné, est de 32 664,20 € TTC dont 5 444,70 € de TVA. Daniel BAILLEUX.

ASLA

L'ASLA, Association Sports et Loisirs d'Avernoes, propose des cours de Pilâtes les lundis (19/20h et 20/21h) dans la salle polyvalente de l'école et des cours d'abdo-fessiers les jeudis (20h30/21h30) salle Joseph Kessel. Vous pouvez encore nous rejoindre pour une inscription à mi-année à partir de janvier.

Parce qu'il est bon de prendre soin de soi en se faisant plaisir, l'ASLA rééditera sa journée Bien Être au printemps, mettant à votre disposition tous types de conseils et de prestations : massages, diététique, esthétique... Nous aurons l'occasion de vous présenter cette journée plus en détail directement dans vos boîtes aux lettres. Renseignements & inscriptions par email aslavernes95450@gmail.com ou par téléphone au 06 26 47 58 83 (après 19 heures, merci). Rejoignez-nous ! Sport, loisirs... et plaisir, telle est notre devise. Marie-Laure TARLIER.

Etat civil

Naissances

- Romy Rose Mathilde LEJEUNE est née le 31 juillet
- Nolan ANDREANI est né le 14 aout
- Noëllie JAILLET est née le 13 octobre

Mariages

- Mme Anny DAUGER et M. Charles MARCON se sont mariés le 29 aout
- Mme Amélie ABEL et M. Philippe BERTAUX se sont mariés le 19 septembre

Agenda

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
31 oct	Halloween	Comité des fêtes	Mairie
9 nov	Marche	Foyer Rural	
10 nov 14h00	Réunion lecture	Bibliothèque	Bibliothèque
11 nov 09h45	Commémorations suivies d'un repas	Le Souvenir	J. Kessel
16 nov	Réunion lecture	Bibliothèque	Bibliothèque
19 nov	Sortie à Dives sur Mer	Amitié Rencontre	
22 nov 16h30	Jazz à Avernès	Foyer Rural	J. Kessel
5 dec	Bourse aux jouets et vêtements 0-16 ans	APEB	J. Kessel
6 dec	1 ^{er} tour des élections régionales		Mairie
12 dec	Noël des enfants	Comité des fêtes	J. Kessel
13 dec	Repas du 3 ^e age	Comité des fêtes	J. Kessel
13 dec	2 nd tour des élections régionales		Mairie
9 jan 2016	Vœux du Maire	Comité des fêtes	J. Kessel

Activités à l'école du bourg

Ce sont 80 élèves qui ont repris le chemin de l'école ce 1er septembre 2015. 80 inscriptions qui lèvent le doute sur la fermeture d'une classe envisagée avant l'été du fait d'un effectif prévisionnel en dessous du seuil de fermeture de 75 enfants. Ce sont les nouveaux arrivants à Avernès qui ont inscrits leurs enfants à l'école et ont donc regonflé les effectifs. L'école n'est donc plus menacée de fermeture de classe pour cette année, et nous en sommes tous soulagés. Voici la répartition des effectifs des classes :

- Classe de Virginie Crecy : 7 PS 7 MS 7 GS
- Classe de Rebecca Bischops et Céline Michel : 11 CP 10 CE1
- Classe de Carole Claire : 9 CE2 10 CM1
- Classe de Martine Bouyssounouse : 4 CM1 15 CM2.

La Mairie a à cœur de contribuer aux meilleures conditions d'enseignement. Aussi, depuis la rentrée, deux tableaux numériques supplémentaires ont été installés en classe de CE2-CM1 et en classe de CP-CE1. La classe de maternelle en était déjà pourvue. Ces tableaux permettent de projeter des vidéos ou des fichiers, comme des fiches d'exercices à trous que l'élève remplit au feutre sur le tableau. De plus, ces tableaux étant interactifs, ils mettent à disposition un clavier lui-même projeté pour que l'élève apporte ses réponses. Idéal pour réviser les tables de multiplication !

La commission école s'est réunie dès la rentrée. Elle est composée, pour le bureau, de 3 membres du conseil municipal, Chrystelle Noblia, Nicolas Gouzi, Christian Le Hetet, Isabelle Visbecq (élue de Gadancourt), un représentant de l'Association des Parents d'Elèves du Bourg, un représentant des Parents d'Elèves, un représentant du corps enseignant.

Différentes sous commissions vont voir le jour, afin d'améliorer la prise en charge des enfants :

- Commission Cantine/garderie

- Commission Amélioration des repas
- Commission Jeux dans la cour
- Commission Potager
- Commission NAP

Elles se réuniront régulièrement au cours de l'année.

A la cantine, 70 enfants en moyenne déjeunent chaque jour sauf le mercredi où ils sont 30. Nous avons accueilli pour la première fois une stagiaire BEP de diététique, Pauline M, qui pendant 1 mois, a pris part activement à la vie de la cantine.

A la garderie, les enfants pris en charge bénéficient d'activités ludiques. En étude, 20 enfants sont pris en charge, et bénéficient d'un soutien de la part de Nathalie Millet même s'il ne s'agit que d'une étude surveillée.

Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles institutrices, Martine Bouyssounouse et Céline Michel.

Pour la commission Ecole, Christian Le Hetet.

Nouvelles Activités Périscolaires

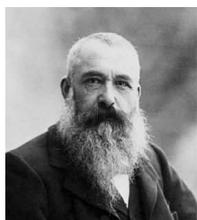
Depuis la rentrée tous les écoliers d'Avernès ont le plaisir de retrouver les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) aux mêmes horaires que l'an dernier, les lundis, mardis et jeudis après la fin des classes de 15h30 à 16h30. Ces 3 heures hebdomadaires sont facultatives et gratuites pour les familles. Sur ces temps périscolaires les enfants participent aux activités auxquelles ils se sont inscrits. Une rotation des groupes s'effectue à chaque vacances scolaires assurant ainsi à chaque enfant de participer, sur l'année, à au moins 3 de ses choix prioritaires. Une activité Jeux & loisirs est proposée lorsque les capacités d'accueil des activités sont atteintes.

De nouvelles activités - bibliothèque, découverte de l'anglais, relaxation, karaté - viennent cette année enrichir la longue liste mise en place l'an dernier : football, golf, judo, sabre japonais, ateliers créatifs, éveil musical, lecture de contes, percussion, théâtre, jeux & loisirs, découverte de la nature. Un grand MERCI aux associations, au golf de Gadancourt, au personnel communal et à la précieuse aide des intervenants bénévoles qui offrent aux enfants un large choix d'activités, toutes de très grande qualité. Un merci également à une jeune avernoise, Pauline, pour son animation de plusieurs groupes "autour de la diététique" dans le cadre de son stage.

Pour que tous les enfants profitent de toujours plus d'activités enrichissantes, nous recherchons des bénévoles, disponibles même ponctuellement, une fois tous les quinze jours ou au rythme qui leur convient. Par exemple pour animer des jeux en langue étrangère, encadrer les enfants au golf (l'accompagnateur bénéficie lui aussi des séances d'enseignement!), apprendre à jouer aux échecs, jouer à des jeux de société, faire découvrir un métier, faire partager une passion... Merci de nous contacter en mairie ou à l'adresse avernes.ecole@gmail.com. A vos idées, à vos agendas ! Chrystelle NOBLIA.

Coin Culture

La citation du mois



"Devant vous un arbre, une maison, un champ ou quoi que ce soit. Pensez seulement à ceci: voici un petit carré de bleu, de rose, un ovale vert, une raie jaune et peignez exactement comme ils vous apparaissent". Claude Monet.

Claude Monet, peintre français né le 14 novembre 1840 à Paris et mort le 5 décembre 1926 (à 86 ans) à Giverny, est le chef de file de l'école impressionniste, qui excella dans la représentation des effets fugitifs de la lumière.

L'œuvre de Claude Monet est marquée par le motif ; le paysage y est expressif et ne constitue pas un décor mais l'essence de la vie. Son ouverture au monde est marquée par un intérêt pour l'art japonais, mais il peindra aussi Venise et appréciera Madrid.

D'un caractère parfois difficile, prompt à la colère comme au découragement, Claude Monet est un grand travailleur qui n'hésite pas à défier la météo pour pratiquer sa passion. Il peindra la quasi-totalité de ses toiles devant le modèle, et ne fera que quelques retouches dans son atelier.

Monet résume sa vie ainsi de la meilleure manière : *« Qu'y a-t-il à dire de moi ? Que peut-il y avoir à dire, je vous le demande, d'un homme que rien au monde n'intéresse que sa peinture - et aussi son jardin et ses fleurs »*, à dire, peut-être, mais à voir...

A visiter : son ancienne demeure à Giverny, qui lui inspira tant d'œuvres. Mais le jardin ferme en hiver, alors il vous faudra attendre le printemps... en attendant, vous pouvez toujours contempler ses toiles. David LESNE.

Un nouveau concert de Jazz à Avernès ?

Hé oui, il est en préparation bien avancée.

Cette fois, c'est Faby Médina, la voix féminine du « Claude Bolling Big Band » qui revient à Avernès, accompagnée de musiciens de jazz, et quels musiciens : Alain Jean-Marie au piano, (un des très grands pianistes de la scène parisienne, je suis très flatté !), Yoann Fernandez à la guitare, Nicolas Charlier à la Batterie, et Zacharie Abraham à la contrebasse.



J'ai été voir ce petit ensemble au « Baiser Salé », un des cabarets de jazz de la capitale, et j'ai été séduit. Je pense que vous aimerez, même si cela tend à devenir quelque peu moderne. Mais cela nous dessille les oreilles !

Faby Médina était déjà venue à Avernès il y a une dizaine d'année pour un concert mémorable dans l'église d'Avernès à la tête du « Faby Médina Gospel quartet ». Celle fois, après le départ de Claude Bolling de la scène parisienne, elle est devenue la voix du « Cotton Club Show » avec Claude Tissendier. Et elle vole de ses propres ailes avec une petite formation, son premier album sortira en décembre.

Concert dans la salle Joseph Kessel le dimanche 22 novembre 2015 à 16 h 30. Réservations : philippe-bessodes@bbox.fr. ou 01 30 39 28 69.

VENEZ NOMBREUX, C'EST UNE SUPER CHANTEUSE DE JAZZ ! Philippe BESSODES.

Ça bouge à la bibliothèque !

Après la venue de la conteuse Ghislaine Forest de la compagnie «Les Streuhbles» lors de la journée Portes Ouvertes du 5 septembre, l'équipe de la bibliothèque a accueilli la romancière Sophie van der Linden samedi 10 octobre à 17h30 à la salle Joseph Kessel.

Une cinquantaine de lecteurs ont participé à cette rencontre conviviale et ont pu échanger avec l'écrivain et lui poser de nombreuses questions. Sophie van der Linden est critique, spécialiste de la littérature jeunesse, mais c'est pour parler des 2 romans pour adultes qu'elle a publié en 2013 et 2014 aux éditions Buchet-Chastel que la bibliothèque l'a conviée :

- « La fabrique du monde », raconte l'histoire d'une petite chinoise de 17 ans, Mei, qui va travailler dans une usine de confection de vêtements pour permettre à son frère d'aller à l'université. On découvre les conditions difficiles de ces jeunes qui non seulement travaillent mais vivent dans l'usine et sont à la merci des dirigeants. Mei va aussi y découvrir l'amour.
- « L'incertitude de l'aube » relate, par la voie d'une fillette, la tragique prise d'otage par les tchétchènes qui a eu lieu à Beslan en Ossétie du Nord en 2004 et qui s'est terminée de façon dramatique lors de l'assaut donné par la police.

Ces 2 textes, courts mais denses, d'une écriture très poétique, font une grande place au rêve et aux liens entre enfants et grands-parents.

Les participants ont été nombreux à acheter les livres mis à disposition et les faire dédicacer, preuve de l'intérêt qu'ils ont porté à cet échange. La rencontre s'est terminée par un pot de l'amitié qui a permis à tous de prolonger les échanges. Au total, une soirée très intéressante et conviviale autour d'un auteur très sympathique. Ces 2 ouvrages peuvent, bien entendu, être empruntés à la bibliothèque.

Comme chaque année, l'équipe de la bibliothèque a procédé à un renouvellement des ouvrages et s'est rendue à la bibliothèque départementale le 13 octobre pour sélectionner près de 500 nouveaux ouvrages qui sont maintenant à votre disposition. Grand choix de romans policiers, romans et livres en gros caractères, recettes de cuisine ou activité manuelles, mais aussi

quelques livres audio, CDs... et bien sûr nouveaux ouvrages pour les enfants.

Cette année nous avons de plus adhéré au Club Séries de la bibliothèque départementale ce qui nous permet de proposer l'intégralité des albums des séries sur 5 BD : « Les légendaires » - Sobral (Enfants) – 17 vol., « Les passagers du vent » - Bourgeon (Adultes) – 7 vol., « Prince d'Arclan » - Gaudin (Adultes) - 4 vol., « Treize » - Van Hamme et Vance (Adultes) – 23 vol., « Walking Dead » - Kirkman (Adultes) – 22 vol.

N'hésitez pas à venir les découvrir.

Attention : Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont été modifiés pour tenter de mieux correspondre aux disponibilités de nos lecteurs. Nous avons constaté en effet que la fréquentation de la bibliothèque le mercredi après-midi avait très nettement chuté. Suite au sondage fait lors de la journée portes ouvertes nous avons retenu les horaires suivants :

- Mardi de 16h30 à 18h30, nouveau créneau permettant aux enfants de récupérer le jour-même les ouvrages réservés lors des séances organisées avec les classes
- Vendredi de 16h00 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 12h00

Nous attendons également tous ceux qui le souhaitent un lundi soir et un jeudi après-midi par mois à nos réunions lectures qui nous permettent d'échanger sur nos coups de cœur. (dates affichées à la bibliothèque et sur le site internet d'Avernes).

Pour l'équipe bibliothèque, Christine BESSODES.

Récital de piano – Festival du Vexin

L'église d'Avernes a accueilli le dimanche 4 octobre le pianiste Olivier Gardon dans le cadre du festival du Vexin. Il nous a offert un récital classique mais varié, Van Beethoven, Liszt, Debussy, avec une grande qualité d'interprétation. Un très beau concert, dans un lieu intimiste pour le plus grand plaisir du public venu nombreux.



Les sentiers du patrimoine

Pour valoriser le patrimoine situé dans son périmètre, le PNR du Vexin a créé les « Sentiers du Patrimoine ». Non balisés mais dotés d'une signalétique spécifique, ils permettent à tous, individuels, familles ou groupes, d'allier la randonnée à la découverte culturelle. Avernes s'est porté candidat à ce dispositif, financé à 70% par le PNR. Une bonne façon de valoriser les atouts de notre village. Ces sentiers sont déjà présents dans 28 villages du PNR dont à proximité : Frémainville, Gouzangrez, Oinville, Lainville, Vignay, Seraincourt.



Allez découvrir quelques photos prises le long du trajet sur facebook : www.facebook.com/avernes95450.

Environnement



MyBalade

MyBalade est un outil de promotion touristique du Vexin valdoisien qui se décline sous la forme d'un site internet www.valdoisemybalade.fr et d'applications mobiles téléchargeables sur AppStore et GooglePlay.

On peut y découvrir le Vexin et ses richesses grâce aux visites virtuelles (patrimoine bâti, patrimoine naturel, un agenda géolocalisé des événements culturels et touristiques, des circuits de VTT et des circuits pédestres, des services d'hôtellerie et de restauration) et également planifier ses sorties en préparant ses itinéraires de chez soi.

Dépôt sauvage de déchets

Chacun a pu constater ce dépôt sauvage en face du cimetière, qui grossit de mois en mois, et se demande : Pourquoi n'est-il pas enlevé ? Il faut savoir que ce dépôt est sur un terrain privé et que la municipalité n'a aucun pouvoir pour contraindre le propriétaire à faire le nécessaire. Par ailleurs, cela représente un coût très important vu le volume.

Le propriétaire a bien sûr déposé une plainte et l'enquête est en cours. De son côté, la municipalité a multiplié les actions pour faire avancer les choses : communication auprès de différents organismes pour tenter de récupérer des informations, relance de l'enquête auprès des pompiers et de la gendarmerie, en vain pour le moment.

Après consultation des juristes de l'Union des maires du Val d'Oise, pour savoir quelles sont les solutions, il s'avère qu'il relève du droit de propriété de mettre une pancarte ou de clore le terrain. Le propriétaire du terrain sur lequel prospère une décharge est considéré comme détenteur de ces déchets et en est le seul responsable.

J'espère que nous trouverons rapidement une solution en collaboration avec le propriétaire. Daniel BAILLEUX.

Jours de chasse en forêt de Galluis

Dans le cadre des actions visant à réguler la population de sangliers et de chevreuils, des chasses seront organisées dans la forêt régionale de Galluis aux dates suivantes :

Année 2015	Année 2016
lundi 9 novembre	lundi 4 janvier
lundi 23 novembre	lundi 18 janvier
lundi 7 décembre	lundi 1 février



Bulletin municipal d'Avernes, Val d'Oise – Octobre 2015

Comité de rédaction : D. Bailleux, E. Hibon, S. Poulain-Duval, M.L. Tarlier
Contributeurs : C. & P. Bessodes, P. Furlan, C. Le Hetet, D. Lesné, C. Noblia
Photos : Y. Benard, C. Duval, C. Le Hetet, S. Poulain-Duval
Impression : CHARTREZ, Saint Nicolas lez Arras